

LETTRE OUVERTE

Des organisations de la société civile appellent la Nouvelle banque de développement à répondre aux communautés affectées et à établir un mécanisme de redevabilité indépendant

5 octobre 2026

Traduction française de la version originale en anglais. En cas de divergence, la version anglaise fait foi.

À l'attention du Président et du Conseil d'administration de la Nouvelle banque de développement

Nous, organisations de la société civile soussignées, appelons la Nouvelle banque de développement (NDB) à établir et à rendre opérationnel sans délai un mécanisme de redevabilité indépendant, accessible aux communautés affectées par les projets qu'elle finance.

La NDB finance d'importants projets d'infrastructures, d'énergie, d'eau et d'environnement dans ses pays membres. Ces investissements peuvent apporter des avantages importants en matière de développement, mais ils peuvent aussi avoir de profondes répercussions sur la vie, les moyens de subsistance, les habitations, les terres et l'environnement des communautés vivant dans les zones de projet et à proximité. Le Cadre environnemental et social de la NDB reconnaît lui-même l'importance d'une consultation réelle, de l'accès à l'information et de mécanismes de gestion des plaintes efficaces.

Le problème est ce qui se passe lorsque ces processus ne fonctionnent pas.

Des communautés et des organisations de la société civile ont fait part de préoccupations concernant des projets financés par la NDB dans différents pays, notamment au sujet de la consultation, de l'accès à l'information, des impacts environnementaux et sociaux, et de la possibilité de dialoguer avec la NDB elle-même.

Au Brésil, les communautés touchées par le complexe éolien d'Araripe III, financé par la NDB, ont soulevé des préoccupations concernant la consultation, l'information et les impacts sur les communautés traditionnelles. Une recherche menée par Conectas Human Rights et l'International Accountability Project a constaté que les communautés affectées ne savaient pas comment obtenir des informations sur le projet ni comment déposer une plainte.

En Afrique du Sud, une recherche portant sur le projet de protection de l'environnement de Medupi, financé par la NDB, a constaté que des militants communautaires engagés dans le plaidoyer autour du projet ignoraient que la NDB en était un bailleur, ne connaissaient pas les politiques de la NDB et ne savaient pas qu'ils pouvaient s'adresser directement à la Banque.

La recherche a également relevé des lacunes plus larges dans les pratiques de la NDB en matière d'accès à l'information et de dialogue.

Des problèmes sont également documentés lorsque la société civile a sollicité directement des informations auprès de la NDB. Concernant la phase II du Projet hydraulique des hauts plateaux du Lesotho (LHWP II), AFRODAD a demandé à la NDB des informations sur les politiques environnementales et sociales du projet, la consultation, la réinstallation, le suivi et la conformité. L'évaluation par AFRODAD de ses échanges avec la NDB fait état de préoccupations quant aux délais et au contenu de la réponse de la Banque. Une recherche indépendante portant sur le système de divulgation de l'information de la NDB a de même relevé des problèmes d'accusé de réception, de délais et de qualité des réponses aux demandes d'information.

Ces expériences révèlent un important déficit de redevabilité. Les communautés peuvent avoir des préoccupations concernant un projet financé par la NDB, mais il n'existe aucune voie fiable pour passer de l'expression de ces préoccupations à un examen indépendant, à la résolution de problèmes ou à une réparation au niveau de la Banque.

LHWP II : un déficit de redevabilité qui se joue aujourd'hui

La situation au Lesotho illustre pourquoi cette question est importante.

La NDB est cofinanceur du LHWP II, avec un prêt de 3,2 milliards de rands sud-africains (ZAR). Des communautés de la région de Mokhotlong ont soulevé de graves préoccupations concernant les dynamitages et les dommages causés aux habitations, l'indemnisation et la réinstallation, la perte de terres et de ressources naturelles, les moyens de subsistance, l'eau, les impacts environnementaux, les préjudices liés au genre et l'efficacité des mécanismes de plainte existants.

La communauté a recherché le dialogue et la redevabilité et a déposé une plainte auprès du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la Banque africaine de développement. Elle souhaite un processus de résolution de problèmes réunissant les communautés affectées, l'entité chargée de la mise en œuvre du projet et les bailleurs concernés afin de remédier aux préjudices et de trouver des solutions.

La communauté et ses conseillers ont également sollicité l'engagement de la NDB. Pourtant, la NDB n'a offert aucune voie concrète permettant à la communauté de soulever des préoccupations quant au propre rôle de la NDB, de demander un examen indépendant ou d'obtenir réparation auprès de la Banque.

Cela est particulièrement préoccupant dans un projet cofinancé. La présence de plusieurs bailleurs ne devrait pas conduire les communautés affectées à devoir naviguer entre différentes institutions sans voie claire vers la redevabilité. La Banque africaine de développement a elle-même reconnu la complexité des montages financiers du LHWP II, qui impliquent la NDB, la Banque de développement d'Afrique australe et des banques commerciales.

La NDB a reconnu la nécessité d'un mécanisme de redevabilité

La nécessité d'un mécanisme de redevabilité indépendant n'est pas nouvelle. La Stratégie générale 2022-2026 de la NDB indique que la Banque établira des mécanismes bien conçus pour traiter les griefs découlant de l'expansion de ses opérations et recueillir les retours des personnes, des communautés et des organisations de la société civile.

En mars 2025, le Comité d'audit, des risques et de la conformité de la NDB a examiné un document de réflexion sur la création d'un mécanisme de redevabilité indépendant « adapté à sa finalité » et a donné des orientations sur les prochaines étapes de sa mise en place.

Nous saluons ces avancées. Mais on ne peut attendre des communautés affectées qu'elles patientent indéfiniment alors que les projets continuent de les affecter. Un mécanisme de redevabilité est nécessaire non seulement pour les projets futurs, mais aussi pour les communautés qui cherchent dès aujourd'hui des réponses et des réparations.

Nous appelons donc la NDB à :

1. **Établir et rendre opérationnel un mécanisme de redevabilité indépendant sans plus tarder.** Le mécanisme doit être indépendant de la gestion des projets, accessible aux communautés affectées et capable d'exercer à la fois des fonctions d'examen de la conformité et de résolution de problèmes.
2. **Garantir une participation réelle des communautés affectées et de la société civile à la conception du mécanisme.** Le mécanisme doit être accessible dans la pratique, y compris pour les communautés confrontées à des obstacles géographiques, financiers, linguistiques ou autres.
3. **Mettre en place une voie provisoire efficace de redevabilité pendant la mise en place du mécanisme.** Les communautés actuellement affectées par des projets financés par la NDB ne doivent pas rester sans recours pendant cette transition.
4. **S'engager de manière constructive dans les processus de redevabilité existants concernant les projets financés par la NDB.** Lorsque le mécanisme de redevabilité d'un autre bailleur examine un projet cofinancé, la NDB devrait participer de manière constructive au processus et aux efforts visant à identifier et à mettre en œuvre une réparation appropriée.

La NDB a l'occasion de faire en sorte que son engagement en faveur du développement durable s'accompagne d'une redevabilité réelle envers les personnes affectées par les projets qu'elle finance.

Pour les communautés du Lesotho et d'ailleurs, il ne s'agit pas simplement d'une question de conception institutionnelle. Il s'agit de savoir si, lorsque les mécanismes au niveau des projets échouent et que le dialogue direct avec la Banque n'apporte pas de réponse significative, elles ont un recours vers lequel se tourner.

Il devrait y en avoir un.

Nous appelons la Nouvelle banque de développement à combler ce déficit de redevabilité et à établir sans plus tarder un mécanisme de redevabilité indépendant, accessible et efficace.

Pour toute question ou pour discuter de la lettre, contacter : Nkoti Reitumetse Mabula (nkoti.reitumetse@seinoli.org.ls) et Robi Chacha Mosenda (robi@accountabilitycounsel.org)

Signataires :

1. Seinoli Legal Centre, Lesotho
2. Survivors of Lesotho Dams, Lesotho
3. Accountability Counsel, Kenya / États-Unis
4. AbibiNsroma Foundation, Ghana
5. Actions Féministes pour le Développement Durable en Guinée, Guinée
6. African Coalition for Corporate Accountability (ACCA), Afrique du Sud
7. African Law Foundation (AFRILAW), Nigeria
8. AUCED RD Congo, République démocratique du Congo
9. Bank Climate Advocates, États-Unis / International
10. Cabinet QUATUM PROJET, République centrafricaine
11. Committee for Peace and Development Advocacy (COPDA), Libéria
12. Community Outreach for Development and Welfare Advocacy (CODWA), Nigeria
13. Economic Justice Network of FOCCISA, Afrique du Sud
14. ENDA LEAD Afrique Francophone, Sénégal
15. ETS Daroul Khidmah, Sénégal
16. Facilitation for Peace and Development (FAPAF), Ouganda
17. Foundation for Environmental Management and Campaign against Poverty (FEMAPO), Tanzanie
18. Foundation for Environmental Rights Advocacy and Development (FENRAD), Nigeria
19. Global Rights Advocacy, États-Unis
20. Green Advocates International, Libéria
21. Green Leaf Advocacy and Empowerment Center, Nigeria
22. Housing and Land Rights Network of Habitat International Coalition, Égypte
23. Inclusive Development International, Kenya / États-Unis
24. Indigenous Peoples Rights International, Kenya
25. Inisiasi Masyarakat Adat (IMA), Indonésie
26. Initiative Bonne Gouvernance des Ressources Naturelles au Kivu, République démocratique du Congo
27. International Accountability Project, International
28. Jamaa Resource Initiatives, Kenya
29. JUHUDI Community Support Center, Kenya
30. KRuHA, Indonésie
31. Mazingira Network-Tanzania (MANET), Tanzanie
32. Mboro SOS, Sénégal
33. MiningWatch Canada, Canada
34. ONG ASAS, Sénégal
35. PINGOS Forum, Tanzanie

36. Psychological Responsiveness NGO, Mongolie
37. Quest for Growth and Development Foundation, Nigeria
38. Surge Africa Organisation, Nigeria
39. Sustainable Holistic Development Foundation (SUHODE Foundation), Tanzanie
40. Syndev, Sénégal
41. Uganda Consortium on Corporate Accountability, Ouganda
42. Urgewald, Allemagne
43. Victims of Violence Support Africa (VVSA), Kenya
44. Witness Radio, Ouganda
45. Zimbabwe Environmental Law Organization (ZELA), Zimbabwe